

## **I. PRATIQUES DE SUBVENTIONNEMENT**

Les producteurs canadiens sont confrontés à la concurrence des produits subventionnés des États-Unis non seulement sur le marché canadien, mais aussi aux États-Unis et sur d'autres marchés d'exportation. Quelques-uns des programmes fédéraux américains qui influent sur les perspectives commerciales du Canada sont décrits ci-dessous. Les gouvernements des États et les administrations locales offrent de plus en plus souvent des incitations pour attirer des investissements qui pourraient par ailleurs être réalisés au Canada.

### **Subventions à la défense et à la recherche-développement**

Les marchés publics préférentiels (qui permettent aux adjudicataires d'ajouter des frais généraux à la valeur de leurs ventes aux ministères ou aux organismes publics) procurent ainsi, en réalité, des paiements excédentaires aux intéressés et constituent des subventions. Par exemple, le programme de recherche et de développement indépendants («Independent Research and Development Program») permet aux fournisseurs de la NASA et du département de la Défense d'ajouter des frais supplémentaires à leur prix de vente.

Le programme des techniques de fabrication («Manufacturing Technology Program») des États-Unis procure une aide financière aux adjudicataires de contrats de défense pour l'augmentation de la capacité de production et la modernisation générale de leurs usines, sans qu'il y ait de rapports avec les marchés d'achat proprement dits.

### **Subventions au transport sur les voies navigables intérieures des États-Unis**

Les grandes voies navigables des États-Unis (comme les réseaux fluviaux Mississippi-Missouri et Tennessee-Tombigbee ont été aménagées et sont entretenues aux frais du gouvernement fédéral, qui a mis à contribution le Corps des ingénieurs de l'Armée américaine. Il n'existe ni frais d'éclusage ni droits d'utilisation. Toutefois, les exploitants de barges paient des taxes sur le carburant qui s'appliquent aux nouveaux ouvrages seulement.

Ce réseau de voies navigables, de canaux et d'écluses et sa maintenance constituent un subventionnement du transport intérieur. Comme il a pour effet de réduire le coût du transport en vrac des produits, les usagers des voies navigables intérieures en retirent des avantages considérables.

### **Programme d'encouragement des exportations**

Le Programme d'encouragement des exportations («Export Enhancement Program» - EEP) a été autorisé par la loi de 1990 sur les aliments, l'agriculture, la conservation